

## Tempête « Xynthia » du 28 février 2010 en Charente Maritime et en Vendée

En partenariat avec France Télévision, la Fondation de France a lancé un appel à dons pour venir en aide aux personnes sinistrées les plus démunies.

Les montants collectés seront reversés prioritairement :

- 1) **aux familles** les plus fragiles, en situation de vulnérabilité ou en grande détresse suite à la tempête, dont les demandes sont appuyées par des associations ou des services sociaux.
- 2) **aux associations**,
  - pour mettre en œuvre des projets d'aides collectives favorisant la reconstruction d'une vie sociale, éducative, associative, ou pour renforcer les actions menées avant la tempête ;
  - pour la relance de leurs activités, par la remise en état ou le remplacement de biens endommagés nécessaires à leurs activités ;
- 3) **aux petites exploitations agricoles** (maraîchage, horticulture, élevage...) ou **conchylicoles**, pour permettre la poursuite de l'exploitation et éviter la mise en péril des revenus familiaux, voire la cessation d'activité et basculer dans la précarité.
- 4) **aux petits commerçants ou artisans** en difficulté pour permettre de relancer une activité économique.

L'objectif général est de faciliter le retour à une vie quotidienne normale des personnes les plus fragilisées par la tempête Xynthia du 28 février 2010. Pour atteindre cet objectif, la Fondation de France pourra financer :

- des outils ou matériels nécessaires pour retrouver la possibilité de travailler ;
- des réparations de bâtiments ou le remplacement de matériels endommagés ;
- des pertes d'exploitation ou l'absence de revenus ;
- des projets présentés par des associations ou coopératives, en particulier celles qui organisent ou mettent en œuvre une solidarité locale, ou qui viennent directement en soutien aux familles ou aux personnes.

Les catégories de biens suivantes sont à priori exclues : clôtures, arbres, dommages au patrimoine subis par les collectivités locales... La Fondation de France apportera un soutien exceptionnel aux personnes en situation de vulnérabilité disposant d'une résidence secondaire sinistrée par la tempête Xynthia.

Le financement est complémentaire aux aides obtenues -ou en cours de négociations- auprès d'autres organismes : assurances, aides des services sociaux, aides accordées par les collectivités territoriales, les chambres d'artisanat et d'agriculture, l'Etat, les aides européennes, associations caritatives, etc...

Un dossier à télécharger sur le site de la Fondation de France ([www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)) devra être constitué pour chaque demande d'aide : il présentera le demandeur et l'objet de la demande, avec les justificatifs nécessaires. Il sera envoyé par mail à [urgences@fdf.org](mailto:urgences@fdf.org) ou, à défaut, à l'adresse postale : **Fondation de France, Xynthia, 40 Avenue Hoche, 75 008 Paris**

Chaque demande fera l'objet d'une instruction menée par des évaluateurs mandatés par la Fondation de France, qui prendront contact avec les demandeurs. Un comité « Solidarité Xynthia » constitué par la Fondation de France, se réunira régulièrement et décidera de l'attribution des aides. L'opération prendra fin à l'épuisement des fonds disponibles, qui sera annoncé sur le site internet de la Fondation de France.

Merci de transmettre **toute demande d'information par mail à [urgences@fdf.org](mailto:urgences@fdf.org)**  
ou, à défaut, par téléphone au 01 44 21 87 23